

Annonces

Cabinet de l'AARPI CAMUS & CHOMETTE, Avocats Associés,
11, rue Jacques Porraz - 73200 ALBERTVILLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur le territoire de la commune de VILLAREMBERT (Savoie)
dans l'ensemble immobilier
Coproprété «Les Terrasses du Corbier»
Lieu dit Le Planet et les Vernettes

UN LOGEMENT ET UN RANGEMENT

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 06 octobre 2017 à 14 heures**
devant le Juge de l'Exécution
du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE d'ALBERTVILLE (Savoie)
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins

MISE A PRIX :
QUATRE VINGT MILLE euros (80.000,00 €)
avec possibilité de baisse de mise à prix de UN QUART
puis de MOITIE en cas de désertion d'enchères.

Visite des lieux assurée par Maître Laurent PLANTAZ, Huissier de Justice
à MODANE, le mardi 19 septembre 2017 à 15 heures.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions
de Vente, s'adresser à :
- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél :
04.79.32.63.25 Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : www.camus-chomette-avocats.fr
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

IMMOBILIER **TROUV'TOUT**

RENCONTRE **ACHATS**

COMPAGNIES **DIVERS**

"Ni club, ni agence" + de 3.400 annonces de
particulier à particulier avec téléphone pour
des rencontres sérieuses sur votre région.
POINT RENCONTRES MAGAZINE, documenta-
tion gratuite sous pli discret. 0 800 02 88 02
Service et appel gratuits.

COLLECTIONNEUR ACHETE GRANDS VINS
de Bordeaux, Bourgogne, Champagne,
Chartreuse, Cognac, etc. Même très vieux.
Tél. 06.76.08.74.60

1408460000 1410834200

SAINT-FELIX Entre ANNECY et AIX-LES-BAINS
SAINT-FELIX - Haute-Savoie

BROCANTE

DIMANCHE 27 AOÛT

390 EXPOSANTS • PAS D'OBJETS NEUFS

Toute l'info locale

est dans **La Savoie**

La Renaissance - Echo des Vallées

La Savoie

Siège social : **S.A. Imprimerie du Messenger**
22, avenue du Général-de-Gaulle - CS 80102 Thonon cedex
est éditée par la S.A. Imprimerie du Messenger au capital de 194 348 €

Président, directeur général, directeur de la publication :
Alain BODART

Rédacteur en chef : **Samuel THOMAS**
Administrateurs :
Jacques HARDOIN - Marien BONIEUX
Bernard MARCHANT

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**
N° de la Commission paritaire des publications
et agences de presse : 0218C82719
N° ISSN 0242-8563

IMPRIM'VERT® Imprimerie du Journal L'Union - REIMS

OJD
PRESSE
PAYANTE
Diffusion
Certifiée
2014
www.ojd.com

ANNONCES LEGALES

Par arrêté ministériel réf. NOR : MCE1636486A, le tarif obligatoire appliqué des annonces judiciaires et légales est fixé à 1,81 Euros H.T. le millimètre par colonne.

VIE DES SOCIETES

Office Notarial de la Manufacture
11 rue du Rond-Point CRAN GEVRIER - 74960 ANNECY

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, en date du 8 août 2017, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : société civile patrimoniale. **DENOMINATION** : DU REVAR. **SIEGE SOCIAL** : AIX-LES-BAINS - 73100 - 21 Boulevard Perrin. **OBJET** : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **DUREE** : 99 années. **CAPITAL** : 232 400,00 euros représentés par des apports en numéraire. **GERANCE** : Monsieur Jean Yves BARNAVON, et Madame Myriam PAYN, son épouse demeurant ensemble à LA MOTTE-SERVOLEX (73290) 400 Avenue Alphonse Daudet, Clos de la Catonnière. **CESSION DE PARTS** : par un acte authentique ou sous seing privé. **IMMATRICULATION** : au RCS de CHAMBERY. Pour avis Maître TISSOT-DUPONT.

Mlle CONSTANTIN (nom d'usage LARCHEVEQUE-CONSTANTIN) Noémie, née le 25 septembre 1998 à Albertville 73200 France, demeurant résidence Le Rocher, 600 rue Edouard Piquand Albertville 73200, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de LARCHEVEQUE.

AVIS ADMINISTRATIFS



Avis d'enquête publique

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et R153-8 et suivants, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 10 juillet 2017 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique du 11 août 2017 au 11 septembre 2017 sur le dossier de la révision dite "allégée" n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tignes portant sur : la réduction d'une zone agricole déjà partiellement urbanisée en partie Sud du Parking de la Grande Motte et de ses abords, objet d'une restructuration à usage d'hébergement touristique et d'équipements sportifs, permettant la réalisation d'un village club ainsi que d'un complexe de piste de ski couverte et espace aqua ludique.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de la révision dite "allégée" n° 2 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Monsieur Bernard RATEL, Général de Division en deuxième section, demeurant 126, Rue du Bourg, SAINT JULIEN MONTDENIS (73870) est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier de la révision dite "allégée" n° 2 du PLU et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie de Tignes pendant trente-deux jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, à l'exception des jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune de Tignes, à l'adresse suivante : www.mairie-tignes.fr (www.mairie-tignes.fr/49-revision-allee-n2-du-plu.htm). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes ou les communiquer au commissaire enquêteur, soit par voie postale à l'adresse de la Mairie de Tignes, soit par voie électronique à enquetepublique@tignes.net.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales le vendredi 11 août 2017 de 9h à 12h, le mardi 22 août 2017 de 14h30 à 18h, le vendredi 1er septembre 2017 de 9h à 12h et le lundi 11 septembre 2017 de 14h30 à 18h.

Madame Maud VALLA, 4ème adjointe, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de la révision dite "allégée" n° 2 du PLU. Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte l'évaluation environnementale du projet de PLU et est soumis à l'avis de l'autorité environnementale représentée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, dont la date limite d'émission est fixée au 10 août 2017. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande. A l'expiration du délai d'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de

15 jours, ce dernier produira ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site Internet.

Dès la publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant son ouverture, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Cet avis sera également publié en Mairie de Tignes, sur son site Internet et sur les panneaux d'affichage de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et rappelé dans deux journaux diffusés dans le département dans les huit premiers jours de l'enquête.

COMMUNE DE CHAMOUSSET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2/2017 en date du 18 juillet 2017, Mr le Maire de la commune de Chamousset a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chamousset.

A cet effet, M. Gabriel REY, domicilié à GRESY SUR AIX (Savoie), 612 chemin Champ de la Pierre - a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de Chamousset - 70 rue de la Mairie - 73390 CHAMOUSSET du **mercredi 16 août 2017 au mardi 19 septembre 2017** soit pour une durée de 35 jours consécutifs.

La mairie de Chamousset est désignée siège de l'enquête publique :
- Mairie de CHAMOUSSET - 70 rue de la Mairie - 73390 CHAMOUSSET
Téléphone : 04.79.36.43.28 - Télécopie : 04.79.44.21.41

Toutes informations nécessaires peuvent y être demandées. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition à la mairie de Chamousset pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- Le lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Le mardi de 14 h 00 à 18 h 00

Le dossier est également disponible par voie dématérialisée, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site : www.mairie-chamousset.fr

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet et disponible au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la mairie ou les adresser, par écrit, avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - mairie de Chamousset - 70 rue de la Mairie - 73390 Chamousset, ou sur le registre d'enquête dématérialisé disponible sur le site : www.mairie-chamousset.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Chamousset pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 17 août 2017, de 16 h 00 à 18 h 00 ;
- Mercredi 6 septembre 2017, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- Mardi 19 septembre 2017, de 16 h 00 à 18 h 00.

Le projet de révision ne requérant ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, les informations environnementales se rapportant au projet sont portées dans le dossier soumis à l'enquête.

A compter de la clôture de l'enquête et dès qu'ils seront connus, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an :

- En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Lundi - mercredi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi de 14 h 00 à 18 h 00
- Ainsi que sur le site :
- www.mairie-chamousset.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chamousset. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme en vue de cette approbation.

Le Maire, Yannick LOGEROT.

1408627100

Nous accueillons
vos **ANNONCES
LEGALES**

52 FOIS PAR AN